

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010**

**COMPTE RENDU N° 9**

Le vingt-trois septembre deux mille dix, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de onze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 16 septembre 2010.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, MARTIN Jean-Pierre, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, JOUAN Isabelle, LE TROUHER Erwan, ROBIN Evelyne, LE DEVEHAT Yannick, EZANIC Jean-Louis, ELLIAS Claude

Étaient absents excusés : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, HOUEIX Magali, LE LIBOUX Claude, MORAUT Philippe

Secrétaire de séance : M. LE TROUHER Erwan

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 26 août 2010.

## **DÉCISIONS**

### **1. CHOIX DE LA BANQUE POUR L'EMPRUNT CONCERNANT L'ATELIER TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour le financement de l'atelier technique a été réalisée auprès de cinq banques.

Après une analyse de la commission des Finances, elle propose de retenir la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 150 000 € sur 10 ans à un taux fixe trimestriel de 2.39 % avec un amortissement constant. Le montant de la 1<sup>ère</sup> échéance est de 4 646.25 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de retenir la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 150 000 € sur 10 ans à un taux fixe trimestriel de 2.39 % avec un amortissement constant. Le montant de la 1<sup>ère</sup> échéance est de 4 646.25 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

## **2. CHOIX DE LA BANQUE POUR L'EMPRUNT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour le financement de l'installation de panneaux photovoltaïques a été réalisée auprès de cinq banques.

Après une analyse de la commission des Finances, elle propose de retenir le Crédit Agricole du Morbihan pour un emprunt de 70 000 € sur 15 ans à un taux fixe trimestriel de 2.75 % avec un amortissement constant. Le montant de la 1<sup>ère</sup> échéance s'élève à 1 647.92 €

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le choix de retenir le Crédit Agricole du Morbihan pour un emprunt de 70 000 € sur 15 ans à un taux fixe trimestriel de 2.75 % avec amortissement constant. Le montant de la 1<sup>ère</sup> échéance s'élève à 1 647.92 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

## **3. VALIDATION DE LA CARTE DE RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision du 20 août 2010 de réaliser l'inventaire des zones humides de la commune conformément au schéma d'orientations émises par le SAGE BLAVET. Cet inventaire a été réalisé avec l'appui du cabinet D2L BETALI de Cesson Sévigné (35)

Après examen des derniers ajustements, suivant remarques du SAGE Blavet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la carte de recensement des zones humides.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la carte de recensement des zones humides de la commune. Elle sera affichée en mairie du 24 septembre 2010 jusqu'au 24 octobre 2010.

## **4. FONCTIONNEMENT RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Arnaud DERRIEN, cuisinier à la cantine municipale au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, a demandé une mutation pour intégrer les services de la commune de Boussy-Saint-Antoine avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Pour faire face à ce départ, une annonce d'offre d'emploi a été publiée sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, de Pôle emploi et sur le site de la commune. L'offre d'emploi a été affichée en mairie et sur le panneau d'informations près de la halle marchande.

Les candidatures sont à déposer avant le 30 septembre 2010.

L'effectif communal sera à ajuster en fonction du recrutement.

Parallèlement, la commission des affaires scolaires et périscolaires se réunira le 6 octobre 2010, pour étudier les différents modes de fonctionnement des restaurants scolaires des

communes environnantes : gestion en régie, appel à un prestataire externe, bilan financier des différents scénarios.

La décision de modifier l'organisation du restaurant scolaire sera présentée lors du prochain conseil municipal.

#### **5. VENTE DES PEUPLIERS A L'ENTREPRISE BIHOES**

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise BIHOES, située à SEGLIEN (Morbihan) souhaite acheter à la commune les grumes de peupliers abattus à Ponterre, soit 45.949 M3.

Monsieur le Maire propose de vendre le M3 de grumes de peupliers à 20 € HT avec une TVA à 5,5 %, soit une recette de 969.52 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre les grumes de peupliers à 20 € le M3 avec une TVA à 5,5 % à l'entreprise BIHOES.

#### **6. DISSOLUTION DU LOTISSEMENT RESIDENCE DES AJONCS**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur QUISTREBERT, Trésorier principal, demande à la commune de prendre une délibération pour prononcer la dissolution du lotissement Résidence des Ajoncs.

Cette délibération servira à la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan qui procède à une mise à jour de la base des collectivités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
- **PRONONCE** la dissolution du lotissement Résidence des Ajoncs.

#### **7. PRESENTATION ET AVIS SUR LA CREATION DE ZONES DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN**

Monsieur le Maire fait savoir que Pontivy Communauté propose la création de zones de développement de l'éolien (Z.D.E). Monsieur Le Préfet demande aux communes de donner leurs avis quant à la prévision de création de parcs éoliens sur les communes limitrophes de la proposition de Z.D.E.

Le Conseil Municipal a pris une délibération le 20 novembre 2008 relatif à ce sujet mais elle ne concernait que le territoire communal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur la création de zones de développement éolien en tant que commune limitrophe de SEGLIEN, concernée par un parc éolien dans cette ZDE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 abstention,  
- **APPROUVE** la création de zones de développement éolien concernant la commune de SEGLIEN

## **8. VALIDATION DE MOBILIERS (bancs et bornes) POUR LE LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE**

Monsieur le Maire rappelle que le mobilier (bancs et bornes) sont prévus au marché du lotissement Les Hauts de Bellevue dans le lot « espaces verts » attribué à l'entreprise Brocéliande Paysage. Ceci doit faire l'objet d'une commande pour une mise en place programmée cet automne.

Monsieur le Maire propose de valider le modèle de banc en chêne et acier et le modèle de borne en châtaignier brut écorçage proposés par l'Architecte – Paysagiste DPLG.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider le modèle de banc en chêne et acier et le modèle de borne en châtaignier brut écorçage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la commande de mobiliers pour le lotissement les Hauts de Bellevue.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2011 AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à la mise aux normes de la station d'épuration. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général.

Le montant de l'opération est de 23 920 € TTC (20 000 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter une subvention au Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **10. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ESPACE DE RANGEMENT DES JEUX EXTERIEURS DE L'ECOLE PUBLIQUE AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire fait part qu'il est nécessaire de remplacer l'espace de rangement pour jeux extérieurs installé à l'école publique Les Korrigans.

Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général au titre de l'aide aux constructions et travaux des écoles publiques.

Le montant de l'opération s'élève à 6 350.76 € TTC (5 310 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Général pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'aide aux constructions et travaux des écoles publiques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **11. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE AU CONSEIL GENERAL ET A PONTIVY COMMUNAUTE**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux de menuiserie et de peinture à l'église. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général au titre du taux de solidarité départementale et de Pontivy Communauté.

Le montant de l'opération est de 5 358.03 € TTC (5078.70 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Général et à Pontivy Communauté pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention du Conseil Général au titre du taux de solidarité départementale et de Pontivy Communauté pour les travaux de l'Eglise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.

## **12. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PORTES ET LES FENETRES HAUTES DU CIMETIERE AU CONSEIL GENERAL ET A PONTIVY COMMUNAUTE**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de rénovation des portes et des fenêtres hautes du cimetière de la commune. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général au titre du taux de solidarité départementale et d'une participation de Pontivy Communauté.

Le montant de l'opération s'élève à 3 680.32 € TTC (3 155 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Général et à Pontivy Communauté pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du taux de solidarité départementale et auprès de Pontivy Communauté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **13. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DES MARCHES DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE QUELVEN A L'ETAT, AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer les marches et d'installer des grillages anti-pigeons sur les tourelles de la chapelle de Notre-Dame de Quelven. Le financement de cette opération inclut une participation de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général au titre du patrimoine immobilier public.

Le montant de l'opération s'élève à 23 920,00 € TTC(20 000,00 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général au titre du patrimoine immobilier public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **14. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer des routes communales de la commune. Le financement de cette opération inclut une participation du Conseil Général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communal et rurale.

Le montant de l'opération s'élève à 129 174,58 € TTC (108 005,50 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Général pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communal et rurale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **15. DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire annonce que deux demandes de subventions pour 2011 sont parvenues en Mairie, à savoir :

- Vaincre la Mucoviscidose
- Ligue contre le cancer

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE, à l'unanimité, de reporter la décision concernant la demande de subvention de la Ligue contre le Cancer (exercice 2011)
- DECIDE avec 4 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions de ne pas accorder de subvention à Vaincre la Mucoviscidose.(participation de la commune au Téléthon)

#### **16. QUESTIONS DIVERSES**

##### **- Cessions de terrains : deux chemins ruraux à Kersalousse et St-Jean**

Monsieur le Maire rappelle que deux chemins ruraux situés à Saint Jean et à Kersalousse, ne sont empruntés que pour un usage privatif et qu'ils ont donc cessé d'être affectés à l'usage du public.

Ces parcelles constituent une charge d'entretien qui n'a plus lieu d'être pour la collectivité.

L'accès à la propriété des usagers, ou des riverains, n'est pas remis en cause et certains riverains ont manifesté leur intention d'acquérir les tronçons.

Les frais relatifs à ces ventes seront à la charge du demandeur.

Monsieur le Maire propose de céder les terrains à 1 € le M2 pour ces deux chemins.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à 1 € le prix du M2 pour la cession des deux chemins : Kersalousse et Saint-Jean.

## **INFORMATIONS**

### **1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire fait savoir que 62 enfants sont inscrits à l'école des Korrigans en ce début d'année et 52 élèves sont inscrits à l'école St-Pierre.

Les 2 écoles ont bénéficié du plan école numérique rurale.

### **2. POINT SUR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Monsieur le Maire fait part que le samedi 18 septembre 2010 a eu lieu l'accueil des nouveaux arrivants. Une soixantaine de personnes a répondu présent à l'invitation de la mairie.

### **3. MAGAZINE DE GUERN : MISE EN PLACE D'UN PLANNING DE REALISATION**

Monsieur le Maire rappelle que tous les articles pour le magazine de fin d'année devront être déposés en Mairie pour le 15 novembre 2010, dernier délai.

La prochaine réunion de la commission Patrimoine – Tourisme – Communication est fixée au 26 octobre 2010 à 20h30. Elle fera le choix concernant les photos et notamment de la couverture du magazine de fin d'année.

Entre le 15 novembre et le 3 décembre 2010, une correction des différents articles sera réalisée.

Le 3 décembre 2010, la maquette doit être prête pour envoi à l'imprimeur le 7 décembre 2010.

La livraison des magazines est prévue pour le 16 décembre 2010.

### **4. REPAS CCAS**

Monsieur le Maire fait part que le repas CCAS pour les personnes âgées se tiendra le dimanche 17 octobre 2010, à la salle polyvalente. Il sera préparé par le restaurant Le Guernate pour un prix de 24 € par personne.

L'animation sera assurée par Monsieur JEAN Jacques, pour un prix de 280 €.

## **5. ENQUETE PUBLIQUE SUR UN CHEMIN : ST-JEAN**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 25 mars 2010 au sujet d'une enquête publique sur deux chemins ruraux : Saint-Jean et Kersalousse.

Après avis du service ATESAT PONTIVY, il n'est pas nécessaire de lancer une enquête publique sur le chemin de Kersalousse car un seul riverain est concerné.

En revanche, il l'est pour le chemin de Saint-Jean puisque deux riverains sont concernés.

Monsieur ROPERT Marcel de LOCMALO va être nommé commissaire enquêteur par arrêté municipal qui sera affiché 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un courrier va être envoyé au service ATESAT PONTIVY afin qu'il établisse un rapport de contrôle pour présenter la situation au commissaire enquêteur.

## **6. SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION D'OUVRAGES**

Monsieur le Maire fait part qu'une demande de subvention avait été faite auprès du Conseil Général concernant l'acquisition d'ouvrages pour la médiathèque.

Lors de la commission permanente du Conseil Général du 9 juillet 2010, ce dernier a décidé d'accorder à la commune une subvention de 1 453 €. Le Coût de l'opération s'élève à 3 066.04 €.

## **7. SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR ACQUISITION DE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une demande de subvention avait été faite auprès du Conseil Régional concernant l'aide à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif.

Lors de la commission permanente du Conseil Régional du 8 juillet 2010, ce dernier a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 1 200 € sur une dépense subventionnable de 2 400 € HT.

## **8. ANIMATION SUR L'ALIMENTATION**

Madame L'HOSTIS, adjointe au maire, fait part qu'au mois de juin, elle a reçu une annonce de « Aux goûts du jour » pour des animations sur l'alimentation.

Une animation sous forme d'ateliers, d'une durée de 2 heures, sur différents thèmes est proposée: sur la dégustation, sur les légumes...

Cette animation serait organisée à la médiathèque mensuellement. Reste à en déterminer la fréquence.

Mme L'HOSTIS a proposé cette animation aux directrices de l'école publique et de la MAPA, qui ont confirmé leur intérêt.

Madame L'HOSTIS ajoute que la semaine du goût se tiendra du 11 au 17 octobre 2010. Le menu du vendredi 16, durant cette semaine, sera adapté à la semaine du goût. Le cuisinier pourrait animer un atelier avec les enfants sur ce thème.

A la médiathèque, une animation sur les pommes sera mise en place durant toute la semaine du goût.

Madame L'HOSTIS précise aussi que la commission des affaires scolaires et périscolaires se réunira le 6 octobre 2010.

## **9. POINTS SUR LES DIFFERENTES COMMISSIONS**

- **Commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement**

Monsieur LE SCANFF, adjoint au Maire, commente la réunion de travail du 8 septembre 2010. Un compte-rendu est remis à chaque élu.

- **Commission Finances – Gestion et personnel communal**

Madame DORN, adjointe au Maire, commente la réunion de travail du 9 septembre 2010. Un compte-rendu est remis à chaque élu.

- **Commission Patrimoine – Tourisme – Communication**

Monsieur MARTIN, adjoint au maire, commente les deux réunions de travail des 7 et 14 septembre 2010.

La commission a travaillé sur le dépliant de la présentation de la commune (plan bleu). Il s'avère que la commune s'est engagée en 2002 pour trois éditions avec Média plus communication. Aujourd'hui, deux ont été réalisées en 2003 et 2007.

La liste des artisans, commerçants et les partenaires de la commune sera communiquée avant fin octobre à la société Média Plus.

Les textes, les photos doivent être mis à jour et validés pour fin décembre afin de recevoir la nouvelle édition 2011 avant la nouvelle saison touristique .

La nouvelle édition est attendue pour le mois de mars 2011.

## **10. SECURITE ROUTIERE**

Monsieur ELLIAS, référent à la sécurité routière, fait part qu'il a inscrit une équipe de 5 personnes pour participer à un quizz sur la sécurité routière au Palais des Congrès à Pontivy.

Il précise qu'il a inscrit la commune pour participer à l'opération « Gastounet ». Les livrets conseils pour les enfants seront à retirer soit en mairie soit à la médiathèque.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.**